
AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public est donné par les présentes, par la soussignée, Mme Lisa Lee Farman, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE :

À une séance ordinaire du conseil de la municipalité tenue le 4 décembre 2023, à la salle du conseil, située au 80, rue Principale à Saint-Louis-de-Blandford, fut adopté le règlement suivant :

Règlement no 364-2023 modifiant le règlement no 142 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1.

Le présent règlement susmentionné est disponible au bureau municipal pour consultation par toute personne intéressée à en prendre connaissance aux heures régulières de bureau. Il est également disponible sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : www.saint-louis-de-blandford.ca

Donné à Saint-Louis-de-Blandford, ce 5^e jour du mois de décembre 2023.



Lisa Lee Farman
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Lisa Lee Farman, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford, ayant son domicile professionnel à Saint-Louis-de-Blandford, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis aux endroits désignés par le Conseil de la municipalité, le 5^e jour du mois de décembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 5^e jour du mois de décembre 2023.



Lisa Lee Farman
Directrice générale et greffière-trésorière